

ARRETE N° 230 /2020

**Fermeture temporaire du parking « Les Salanganes » situé sur la rue Alfred Isautier
à l'occasion de la cérémonie commémorative du 14 juillet 2020.**

Le Maire de la Commune de Petite-Ile,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code la Voirie Routière,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté du 06 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 2 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière modifié par les textes subséquents,

Vu l'organisation de la cérémonie commémorative du 14 juillet 2020, à Petite-Ile,

Considérant que dans le cadre de cette organisation, le parking « Les salanganes » sera mis à la disposition des associations qui assisteront à la cérémonie du 14 juillet,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE :

Art. 1. – Le mardi 14 juillet 2020, de 05h30 à 13h00, le parking « Les Salanganes » situé sur la rue Alfred Isautier, est réservé au stationnement des véhicules des associations.

Art. 2. – La mise en place de la signalisation et des barrières sont assurées par les services techniques de la Commune.

Art. 3.- Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Art. 4.- le Directeur général des services par intérim, Madame la Responsable des Services Techniques, le Commandant de la communauté de brigade de gendarmerie, le Responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à PETITE-ILE, le 9 juillet 2020



Le Maire,

Serge Hoareau

Affiché le, 9 juillet 2020

Publié au Recueil des actes administratifs de la Commune

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification